ALCOOL-IN

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COMMENT EN PARLER ?

Par Profil supprimé Postée le 30/08/2016 00:07

Bonsoir, ma mère est alcoolique mais ne veut pas ce l'avouer je pense que c'est normal . Le problème c'est que ma Soeur de 11ans est très triste de cette situation en a peur et moi aussi . Je dois souvent m'occuper de ma mère et que ma Soeur . Mes parents sont divorcés je suis donc la seule à pouvoir réagir à ce sujet . Le problème je ne sais pas comment m'y prendre . Mon père aussi est très inquiet à propos de sa santé et aussi très inquiet pour notre sécurité. Ma mère est alcoolique depuis plus 11 ans . Elle a recommencé à boire pendant sa grossesse et après la naissance de ma petite Soeur . Mais elle buvais déjà avant avec son précédant mari . C'est à dire depuis au moins 12 à 13 ans . Je vois et en m'informant sur je différents sites que sa santé est en danger . Elle écoutait que moi au départ puis maintenant elle ne m'écoute même plus ... Comment je peux lui faire comprendre qu'elle se mets en danger elle meme avec sa santé mais nous aussi et que ça fait beaucoup de mal à ses proches ? Aidez moi s'il vous plaît . Je ne sais plus quoi faire .

Mise en ligne le 02/09/2016

Bonjour,

Votre mère est en difficulté avec l'alcool ce qui pourrait effectivement avoir des conséquences pour sa santé, il est fort probable qu'elle le sache déjà. Ce qui retient notre attention dans votre message ce sont plutôt les difficultés que votre petite sœur et vous-même éprouvez devant cette situation.

Contrairement à ce que vous avancez, nous ne pensons pas que vous ayez à être la seule à pouvoir réagir. Bien que divorcé de votre mère, votre père a un droit de regard sur ce qui se passe pour ses enfants quand ils sont chez leur mère et, s'il estime qu'ils ne sont pas en sécurité, il a la possibilité d'enclencher des démarches pour les mettre « à l'abri ».

Ce n'est probablement pas ce que vous attendiez comme réponse en nous sollicitant mais il ne nous est pas possible de faire l'impasse sur ce point essentiel : votre sécurité et celle de votre petite sœur.

Concernant votre mère, il nous est impossible de vous dire ce qui pourrait la faire réagir assurément et positivement. Elle aurait bien sûr besoin d'aide mais elle seule peut décider de solliciter cette aide. Vous pouvez l'informer qu'il existe des consultations spécialisées dans lesquelles elle pourrait être reçue de manière confidentielle et gratuite, qu'elle pourrait ainsi être accompagnée dans une démarche de soins, dans la résolution de ses difficultés.

On appelle ces centres des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), il en existe dans tous les départements et il est facile de trouver leurs coordonnées dans la rubrique « Adresses utiles » de notre site dont vous trouverez le lien ci-dessous.

La plupart de ces CSAPA propose aussi de recevoir les personnes de l'entourage pour des conseils, du soutien. Peut-être pourriez-vous en parler à votre père et envisager un rendez-vous ensemble pour faire part à un professionnel de vos inquiétudes pour la santé de votre mère et de vos propres difficultés face à ses excès.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.

- "Adresses utiles"